

UNDT/2010/078, Miyazaki

Décisions du TANU ou du TCNU

ST / AI / 292, daté du 15 juillet 1982, fournit des mesures concernant le dépôt de matériaux défavorables dans les dossiers du personnel, qui étaient censés être de nature intérimaire. Dans le contexte du cadre actuel des normes, ST / AI / 292 seul ne fournit pas de procédures de «réfutation» adéquates pour le personnel à court terme. La création de deux classes de personnel à court terme qui se produit potentiellement via ST / AI / 2002/3, sur la base de la discrétion de gestion, n'est pas juste; Lorsque les dispositions de ST / AI / 2002/3 sont appliquées à certains employés à court terme et non à d'autres, cela viole la doctrine d'un traitement égal dans des circonstances. Résultat: Le demandeur doit être autorisé à entreprendre un processus de réfutation à l'égard du rapport. Le Secrétaire général peut considérer, à la lumière de la modification de la pratique du personnel de l'organisation, en particulier de l'utilisation accrue du personnel à court terme, et des leçons tirées de ce cas et des cas similaires, que des directives supplémentaires devraient être émises sur des politiques complètes pour être Disponible pour le personnel à court terme, y compris sur les processus de réfutation, le cas échéant.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur est un ancien membre du personnel qui était employé sur un contrat à durée déterminée. Avant de conclure son service, sa performance a été évaluée par le biais d'un rapport P.10-E sur le personnel à court terme qu'elle considérait incorrect et défavorable à ses intérêts. Elle a demandé un processus de réfutation complet de cette évaluation mais l'a été refusée par l'intimé. C'est la décision administrative de nier ce processus qu'elle conteste.

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Applicants/Appellants

Miyazaki

Entité

Secrétariat de l'ONU

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2009/137

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

30 Avr 2010

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination pour une durée déterminée

Gestion de la performance

Évaluation des performances

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2002/3
- ST/IA/240/Rev.2
- ST/IA/292
- ST/IA/411

TCNU Règlement de procédure

- Article 14.1
- Article 8

TCNU Statut

- Article 10.2

Jugements Connexes

UNDT/2009/076

UNDT/2010/039